



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
MOUXY	Laurent FILIPPI	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
PUGNY CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2023
Exécutoire le : 23 FEV. 2023
Publiée le : 23 FEV. 2023
Visée le : 23 FEV. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-051 : Aménagements extérieurs du site Lepic Attribution des lots 1 (Terrassement – VRD – Espaces verts) et 2 (Génie civil) et déclaration d'infructuosité du lot 3 (Process – Equipements)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'arrivée du CIAS nécessite la création de places de stationnements extérieurs. Est également prévue la création d'une nouvelle aire de lavage des véhicules du service des Ordures Ménagères, celle existante étant vétuste et mal placée.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché est le groupement d'entreprise BARON / Ciel architecture / Construction Ingénierie Alpine dont le mandataire, Baron est domicilié 242 Rue Maurice Herzog à 73520 Viviers du Lac (marché 21008).

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Espaces verts estimé à 311763,60€ HT (381316,32€ TTC)
- Lot n° 2 : Génie Civil estimé à 298132,00€ HT (357758,40€ TTC)
- Lot n° 3 : Process – Equipements estimé à 159615,00€ Ht (191538,00€ TTC)

Une première consultation a été lancée à l'automne 2022, puis une négociation.

A la suite de celles-ci, les 3 lots ont été rendus infructueux par le Bureau communautaire du 29 novembre 2022, les offres étant considérées inacceptables.

Conformément au code de la commande publique, une consultation a été relancée avec des dates de remise des offres établies comme suit :

- Lots 1 et 2 : 19 décembre 2022 à 12h00,
- Lot 3 : 9 janvier 2023 à 12h00.

A la suite de la nouvelle ouverture des plis, au vu de la sélection et du classement des offres, la commission des procédures adaptées du 24 janvier 2023 propose d'attribuer :

- Le lot 1 (Terrassement – VRD – Espaces verts) au groupement FONTAINE TP / MAURO, dont le mandataire est la SAS FONTAINE TP, place Charles Dullin BP31 73170 YENNE, pour un montant de 341 376,95€ HT (409 652.34€ TTC),
- Le lot 2 (Génie Civil) au groupement SAS MAURO / NGE FONDATIONS, dont le mandataire est la SAS MAURO 125 rue du père Eugène CS10005 73292 LA MOTTE SERVOLEX Cedex, pour un montant de 313 626,32€ HT (376 351,58€ TTC).

Pour le lot 3, au vu du montant de l'offre réceptionnée, supérieure de 66 605.88 € TTC à l'estimation, la commission des procédures adaptée du 24 janvier 2023 propose de rendre infructueux ce marché et de relancer une nouvelle consultation.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à cet avenant sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés à l'opération 151-08 Aménagement du site LEPIC.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les lots 1 et 2 du marché présenté, et tous les actes nécessaires à son exécution.
- DECLARE le lot 3 infructueux.

Aix-les-Bains, le 14 février 2023

Le Président,
Renaut BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 23 |
| - Présents et représentés : 27 |
| - Votants : 27 |
| - Pour : 27 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-051 : Aménagements extérieurs du site Lepic - Attribution des lots 1 (Terrassement - VRD - Espaces verts) et 2 (Génie civil) et déclaration d'infructuosité du lot 3 (Process - Equipements)

Date de transmission de l'acte : 23/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2023

Numéro de l'acte : d4462 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230214-d4462-DE

Date de décision : 14/02/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)